

COMMUNE  
DE  
**DUTTLENHEIM**  
67120

# ARRÊTE DU MAIRE - TEMPORAIRE N°139/2024 PM



**Objet : Interdiction de stationnement  
Placette angle rue d'Altorf - rue du Lavoir**

**NOUS, Maire de la Commune de DUTTLENHEIM,**

- VU** la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux Droits et Libertés des Régions, Départements et Communes ;
- VU** le décret n° 86-475 du 14 mars 1986 relatif à l'exercice du pouvoir Police en matière de circulation routière ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4, L 2542-2, L 2542-4 et L 2242-8 ;
- VU** le Code de la Route et notamment les articles R325-12 et R 417-10 ;

**CONSIDÉRANT** qu'en raison du chantier de la « Maison des arts », il appartient à l'autorité municipale de prescrire toute mesure destinée à préserver la sécurité des usagers des voies publiques de l'agglomération :

## ARRÊTONS

- Article 1 :** Du 26 novembre 2024 et jusqu'à la fin des travaux de la « Maison des arts », le stationnement sera interdit sur la placette située à l'angle de la rue d'Altorf et de la rue du Lavoir 67120 DUTTLENHEIM. Tout véhicule autre que ceux des intervenants (chantier de la Maison des arts) ou ceux chargés d'une mission de service public ou de secours, en stationnement dans la zone précitée sera considéré en stationnement gênant et mis en fourrière aux frais du contrevenant.
- Article 2 :** Les prescriptions du présent arrêté seront rappelées par des panneaux de signalisation réglementaires mis en place par le pétitionnaire. Les infractions seront constatées par Procès-verbal et poursuivies conformément au droit applicable.
- Article 3 :** Les services de la Police Municipale Pluri-Communale et de la Gendarmerie Nationale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à DUTTLENHEIM, le 26 novembre 2024

**Ampliation du présent arrêté transmise à :**

- La Brigade de Gendarmerie de MOLSHEIM
- Le Centre de Secours Principal de MOLSHEIM
- La Section locale des Sapeurs-Pompiers de DUTTLENHEIM
- Police Municipale Pluri-Communale
- Service Technique

Le Maire  

Alexandre DENISTY